

Extrait du Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Adopté par la Municipalité le 15.03.2012, approuvé par la Conseil communal le 10.05.2012 et par le Chef du Département de l'Economie le 11.06.2012

a)	Enregistrement d'une arrivée		
•	par personne (majeur/mineur)	Fr	30/15
•	par personne en institution (EMS, etc.)		gratuit
b)	Enregistrement d'un changement d'état civil	Fr	15
c)	Enregistrement d'un changement des conditions de résidence		
•	transfert d'établissement en séjour, par personne (majeur/mineur)	Fr	30/15
•	transfert de séjour en établissement, par personne (majeur/mineur)	Fr	30/15
d)	Prolongation de l'inscription en résidence secondaire		
•	par personne (majeur/mineur)	Fr	30/15
•	étudiant, par personne (sur présentation d'une carte d'étudiant)	Fr	20
e)	Déclaration de résidence, d'établissement ou de départ		
•	pour le chômage, par personne		gratuit
•	pour autres motifs, par personne	Fr	15
f) I	Emoluments divers		
•	certificat de vie (sur présentation de la demande de l'assurance/caisse pension)		gratuit
•	certificat de vie (sans demande d'assurance/caisse pension)	Fr	15
•	visa pour permis de conduire (majeur/mineur)	Fr	10/5
•	visa pour abonnement CFF	Fr	20
•	frais de convocation (inscription)/rappel	Fr	5/10
•	duplicata de quittance	Fr	20
•	adresses sur étiquettes, par feuille	Fr	25
•	photocopie, par page	Fr	20
g)	Communication de renseignements en application de l'art. 22, al. 1 LCH		
•	au guichet, par recherche (sans fiche)	Fr	10
•	au guichet, par recherche (avec fiche)	Fr	20
•	par correspondance, avec enveloppe réponse affranchie, par recherche	Fr	20
•	par demande ayant nécessité des recherches compliquées (archives), par recherche	Fr	30
	à des établissements de droit public déployant une activité commerciale, sauf si une disposition expresse de droit fédéral ou cantonal leur permet d'obtenir ces renseignements gratuitement		
•	par correspondance, avec enveloppe réponse affranchie, par recherche	Fr	20
•	par demande ayant nécessité des recherches compliquées (archives), par recherche	Fr	30